

INTRODUCTION

À 18 ans, chaque jeune belge a le devoir de voter. C'est ainsi. Personne ne remet en cause ce postulat, et chacun considère donc qu'un ou qu'une jeune adulte de 18 ans est tout à fait apte à porter un acte politique en votant pour élire ses représentants. Dans le même ordre d'idée, personne ne remet en cause qu'un ou une adolescente de 15 ans puisse, dès cet âge, endosser la responsabilité d'un contrat de travail en tant qu'étudiant(e) ou d'une formation professionnelle en alternance en entreprise. Pourtant, combien de fois ces mêmes jeunes ont-ils eu l'occasion de poser des questions par rapport à ces choix lourds de sens ? Combien de fois ont-ils eu des réponses ? Combien de fois ont-ils pu exprimer leurs craintes et leurs envies ? Combien de fois ont-ils été entendus ? Combien de fois ont-ils pu négocier leurs conditions de travail et de vie et faire respecter leurs droits et leurs choix ?

Quel étrange paradoxe que de laisser aux jeunes les responsabilités individuelles les plus lourdes en ce qui concerne leur avenir, alors que, bien souvent, les adultes rechignent à leur laisser l'espace suffisant pour exprimer et défendre leur opinion et ce, dans presque toutes les sphères de la société.

3

Les Jeunes FGTB considèrent le jeune comme un individu capable de penser, de créer, d'essayer, d'innover, d'exprimer, d'apprendre et de raisonner. **Il est essentiel que tous les jeunes puissent participer aux processus de décisions qui les concernent de manière démocratique.** La participation doit être envisagée dans sa dimension collective, préparant ainsi les jeunes à l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

C'est dans cet état d'esprit que les Jeunes FGTB ont formulé, avec leurs militants, une série de propositions autour d'une série de thématiques qu'ils considèrent comme prioritaires. Ce document ne se veut pas un catalogue exhaustif de toutes les revendications que peut porter la jeunesse mais bien un

outil en vue de dégager des pistes de réflexion et d'action qui attendent d'être débattues et testées.

Nous espérons que celles-ci pourront être entendues, portées et défendues un maximum par nos représentants politiques.



1
ENSEIGNEMENT

Le système capitaliste considère l'éducation et l'enseignement comme de vulgaires biens de consommation devant répondre à certaines exigences, en particulier celles dictées par les entreprises et par la classe dominante en général. Cette vision marchande qui a fini par s'imposer propulse notre système scolaire parmi les plus inégalitaires d'Europe.

Les Jeunes FGTB se positionnent pour un enseignement diversifié et de qualité, accessible à toutes et tous, égalitaire et libre de toute vision marchande.

Cela passe par :

- Mener une lutte contre les inégalités sociales et ce, dans toutes les sphères de la société, afin que chaque enfant puisse jouir sans contrainte d'un enseignement de qualité. Une juste répartition des richesses (par le biais de la Sécurité sociale, des services publics et par la création d'emplois de qualité) est la seule manière de remédier aux inégalités créées par le système capitaliste.
- Affecter les moyens suffisants pour financer l'enseignement à hauteur de ses besoins et les orienter en vue de réduire la taille des classes, assurer l'accessibilité et la gratuité de l'enseignement mais également des activités extrascolaires à tous les élèves et étudiants. Chaque jeune doit pouvoir avoir accès à un enseignement de qualité, qui le mène à un emploi décent, quel que soit son milieu d'origine.

1.1. REVENDICATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

- Mettre en place un tronc commun pluridisciplinaire et polytechnique jusqu'à l'actuelle quatrième secondaire.

Chaque enfant doit pouvoir jouir d'un enseignement diversifié qui lui assure la maîtrise de toutes les compétences

de base nécessaires à son émancipation sociale et professionnelle. C'est à cette seule condition qu'il sera capable d'apprendre un, voire plusieurs métiers, tout au long de sa vie. Le tronc commun que propose le Pacte d'excellence sera appliqué jusque la 3^e année, c'est une avancée très positive pour nous.

Ceci implique :

- ▶ De revoir la pédagogie et le contenu des cours afin de former davantage les jeunes à devenir des citoyens critiques, aptes à comprendre le monde et le transformer, capables d'analyser les choix politiques, sociaux, économiques, culturels... mais aussi technologiques, scientifiques et financiers aujourd'hui imposés. En effet, la maîtrise des techniques et technologies permet de comprendre le monde, les relations de travail, les rapports sociaux et le rapport à l'outil de production de manière à ce que chaque futur travailleur puisse concevoir et utiliser les moyens de production et donc se les réapproprier dans l'objectif de leur émancipation sociale.
- ▶ D'uniformiser les programmes et options en vue de constituer ce socle commun d'apprentissage qui permettra là encore à chaque jeune de trouver, où qu'il se trouve, une offre d'enseignement cohérente et continue, libérée de la logique marchande et de la concurrence stérile imposée par les réseaux¹.
- ➔ Organiser l'enseignement de manière à ce qu'il se fasse uniquement à l'école, pendant le temps scolaire et extrascolaire afin de réduire au maximum l'impact du milieu social de l'enfant sur sa scolarité². Les devoirs à la maison devront donc être partout supprimés mais compensés par

1] Le travail a été commencé par le Pacte d'excellence, mais rencontre une certaine réticence de la part des acteurs de terrain.

2] Le Pacte d'excellence fait un pas dans ce sens, mais rencontre une certaine réticence de la part des acteurs de terrain par rapport à la réorganisation de leur temps de travail.

un meilleur encadrement extrascolaire gratuit. Le temps à l'école doit être repensé afin qu'il cadre mieux avec les rythmes d'apprentissage mais également avec la moyenne des horaires de travail des parents. Exemple : de 9 heures à 17 heures, avec davantage de pauses, de remédiation, de temps d'étude ou d'aide aux devoirs, de sport, de jeux collaboratifs...

- Favoriser la maîtrise des langues étrangères et la reconnaissance de la fonction de maître de « Français — langue étrangère » (FLE).
- Une prise en charge rapide des difficultés d'apprentissage au travers de la remédiation. Celle-ci permet de lutter contre le redoublement (méthode globalement inefficace, coûteuse et dévalorisante) et contre les abandons scolaires importants.
- Lutter contre les stéréotypes sexués dans les établissements scolaires. Ceci passe par un réel travail de conscientisation et de mise en pratique de l'égalité de genre.
- Considérer les jeunes dans toutes les approches éducatives comme des acteurs et non comme des sujets ou parfois même des objets.
- Faire en sorte que TOUS les jeunes participent aux activités et décisions qui les concernent. Cela ne doit pas se limiter au recueil d'avis mais bien à la construction collective afin de développer des liens de solidarité entre tous et toutes.
- Valoriser davantage la dimension collective de l'apprentissage. En effet, le système actuel est encore trop basé sur la réussite personnelle du jeune, la compétition, voire la mise en concurrence entre les élèves. Il serait intéressant d'orienter davantage les processus pédagogiques et d'évaluation sur des bases collaboratives et non compétitives.

1.2. REVENDICATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- ➔ Le refinancement de l'enseignement supérieur à hauteur de ses besoins, en fonction du nombre d'étudiants et, comme il est de plus en plus fréquenté, sur base d'un coefficient anticipant l'évolution du nombre d'étudiants y entrant potentiellement dans les 5 années.
- ➔ L'enseignement supérieur doit être un enseignement d'émancipation sociale, indépendant des intérêts privés, il doit donc être libre de toute logique marchande.
- ➔ Améliorer la mobilité, pour faire face aux inégalités géographiques, via des abonnements uniques et à moindres frais pour tous les transports en commun, pour permettre une mobilité égale et donc un accès égal à une école ouverte à tous sans critère d'âge. D'autres modes de transport, écologiques, doivent être développés, tels que le vélo (pistes cyclables, parkings à vélo, prêt...).
- ➔ **Réaliser la gratuité effective de l'enseignement supérieur.** Nous ne pouvons concevoir une société moderne qui oblige sa jeunesse à emprunter de l'argent, travailler ou dépendre du CPAS — et donc répondre à une série de conditions arbitraires —, pour pouvoir se payer des études :
 - ▶ par la suppression de tout minerval ou droit d'entrée ainsi que toute restriction de type *numerus clausus* ;
 - ▶ par une diminution des coûts indirects liés aux études, via notamment :
 - la gratuité du matériel scolaire (livres, syllabus, matériel informatique, connexions internet...),
 - des investissements publics dans la construction de logements collectifs à loyer social,
 - des cantines scolaires publiques fournissant, à prix modiques, des repas équilibrés et favorisant le circuit court ;

- ▶ en offrant à tous les jeunes la possibilité de **vivre décemment durant ses études par une revalorisation des bourses** :

- mettre fin à la « double sanction », retirant les bourses aux étudiants qui recommencent leur année,
- réviser les critères d'attribution des bourses d'études de l'enseignement obligatoire et non obligatoire en les élargissant. Leurs conditions d'octroi doivent être adaptées aux revenus de manière progressive et en tenant compte des revenus mobiliers et immobiliers.

Ainsi, la bourse d'étude devrait correspondre à l'allocation minimum mensuelle nécessaire pour suivre des études de manière autonome. Le coût réel des études devrait pouvoir être réévalué à intervalle régulier et indexé. À partir du moment où le ménage fiscalement responsable ne dispose pas de suffisamment de revenus pour libérer cette somme et la consacrer directement à l'étudiant, le système devrait remédier à la différence (d'où la création d'un système inversement proportionnel aux revenus). La fiscalité restant le point de départ de l'octroi des bourses, tous les types de revenus du ménage (biens mobiliers et immobiliers) doivent être pris en compte. Le calcul du montant ainsi que l'octroi de la bourse devraient pouvoir se faire automatiquement, sur base des données fiscales, par l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

→ Stopper la précarisation des étudiants

- ▶ Garantir le libre choix des études. En effet, lorsqu'un étudiant émarge au CPAS, il arrive fréquemment que le CPAS conditionne le Revenu d'intégration sociale (RIS) à un choix d'études que l'assistant social jugera « utile », et ce, sans forcément tenir compte des motivations, capacités ou désirs du jeune (ni même de la qualité de l'emploi potentiellement à viser). Il y a une obligation de réussite pour pouvoir continuer à bénéficier du RIS.
- ▶ Supprimer l'obligation de conclure un contrat de travail parallèlement aux études, pratiquée dans certains CPAS. Travailler en tant qu'étudiant doit rester un choix. Il arrive

également que l'étudiant soit contraint par le CPAS de travailler comme jobiste et ce, parfois au péril de son année scolaire.

- Permettre aux étudiants vivant en autonomie de jouir du statut d'isolé dans le cadre du revenu d'intégration et ce, quelle que soit leur situation (kot ou logement collectif).



L'APPRENTISSAGE EN ALTERNANCE ET LE QUALIFIANT

L'apprentissage en alternance est de plus en plus souvent considéré comme le remède miracle pour la formation et l'accessibilité à l'emploi pour les plus jeunes. Cependant, nous constatons de nombreux abus de la part de certains employeurs : utilisation d'apprentis à la place de travailleurs, obligation de faire des heures supplémentaires non rémunérées, peu ou pas de formation délivrée par l'employeur... Le statut de l'apprenti et ses conditions de travail et de formation nécessitent d'être largement revalorisés.

Les Jeunes FGTB refusent que l'apprentissage en alternance confine des adolescents et de jeunes adultes dans des sous-emplois, très attractifs financièrement pour les entreprises mais qui en réalité ne délivrent aucune formation supplémentaire à ce qui pourrait être appris à l'école. Nous revendiquons que l'apprenti soit, en entreprise, non seulement formé mais aussi considéré comme un travailleur à part entière, dès lors qu'il contribue à produire des richesses ou qu'il permet à l'employeur d'en tirer quelque profit que ce soit (contribution aux bénéfices, gain de temps, tâches d'exécution sommaires qui nécessiteraient cependant d'engager un autre travailleur, primes, etc.)

13

Nos revendications :

- ➔ Que l'apprentissage en alternance ne puisse en aucun cas démarrer avant la fin du tronc commun.
- ➔ Un meilleur accueil en entreprise avec une information à destination des jeunes apprentis concernant leurs droits en tant que travailleurs (droit du travail, la pertinence de la syndicalisation, les informations en matière de sécurité et de bien-être au travail...). Ces séances d'informations pourraient être délivrées par les organisations de jeunesse syndicales en front commun, dès le centre de formation également.

- Élever le niveau général de l'apprentissage en évitant le morcellement de la formation. L'apprentissage doit être vu comme une progression permettant, à son terme, d'exercer un métier dans son ensemble. Nous sommes donc contre le morcellement de la formation en unités d'apprentissage (CPU), qui pousse le jeune à quitter l'enseignement avant d'avoir obtenu son diplôme et tire ensuite les conditions salariales et de travail vers le bas en fragmentant les compétences (exemple: Dans l'apprentissage de la coiffure, le jeune pourrait déjà obtenir une mini-qualification (un certificat) après avoir appris à faire les shampoings ou les brushings et s'arrêter là).
- Assurer à chaque apprenti une place de stage adaptée à la formation qualifiante qu'il a choisie. Si le jeune est privé de stage par faute de places disponibles, il doit pouvoir tout de même percevoir sa rétribution. Les employeurs doivent prendre leurs responsabilités. Des opérateurs tels que l'OFFA ont toute légitimité pour estimer le nombre de places de stages nécessaires pour que chaque jeune ait l'opportunité d'être accueilli en entreprise. Sur cette base, les pouvoirs publics devraient pouvoir contraindre les secteurs de dégager les moyens nécessaires à un accueil de qualité de ces jeunes. En l'absence de réaction, les employeurs concernés devraient cotiser à un fonds permettant à ces jeunes privés de stage de percevoir tout de même la rétribution à laquelle ils auraient eu droit en bénéficiant d'un stage. En effet, la rétribution couvrant tant les journées en entreprise que sur les bancs d'écoles, il est injuste que des jeunes soient privés de rétribution par manque de volonté des employeurs.
- Rendre les secteurs professionnels plus attractifs en améliorant les conditions de travail et salariales dans les secteurs particulièrement pénibles et fort demandeurs de jeunes apprenants, par exemple dans la construction, l'Horeca...

- ➔ La revalorisation salariale sur base horaire et la suppression de l'indemnité forfaitaire. Au vu de la recrudescence d'heures supplémentaires non rémunérées dans certains secteurs et entreprises (et ce, malgré l'interdiction de faire des heures supplémentaires dans le cadre du contrat d'alternance), nous demandons l'établissement d'un salaire horaire minimal sur base uniquement des prestations en entreprise. Les jours passés en formation ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de la rémunération. Le salaire horaire ne peut être inférieur au revenu horaire minimum en vigueur dans le secteur.
- ➔ L'interdiction formelle de prester des heures supplémentaires, avec établissement de sanctions à l'égard des employeurs. Si, comme le prétendent les employeurs, l'apprenti ne contribue pas à la production de l'entreprise (ce qui justifie qu'il n'a pas un salaire mais une allocation forfaitaire), il n'est pas nécessaire qu'il preste des heures supplémentaires. Tout ce qu'il doit apprendre peut l'être pendant les heures normales. Il existe en effet des dérogations à l'interdiction de prester des heures supplémentaires, si elles sont négociées entre le centre de formation, l'employeur et l'apprenant. La façon de rétribuer ou de faire récupérer ses heures n'est pas clairement définie dans l'accord-cadre ou le contrat d'alternance, ce qui laisse beaucoup de place à l'arbitraire.
- ➔ L'assimilation de toutes les périodes de travail en entreprise, en priorité pour le droit aux allocations d'insertion et pour le droit à la pension (dès 15 ans).
- ➔ Que l'apprenant puisse jouir des CCT en vigueur dans son entreprise ou son secteur, au même titre que les autres travailleurs.
- ➔ Le cumul entre les allocations familiales et l'indemnité d'apprentissage, sans limitation de montant, tant qu'il existe une formation d'au moins 17 heures par semaine en centre de formation agréé ou dans un établissement d'en-

seignement reconnu (dans la mesure où nous demandons que seules les activités en entreprise soient rémunérées, sur une base horaire relevée au salaire minimum interprofessionnel).

- Que les primes et autres subsides salariaux et déductions fiscales soient :
 - ▶ conditionnés à la stabilisation de l'emploi via un contrat à durée indéterminée à la suite de l'apprentissage ;
 - ▶ liés à des sanctions financières en cas d'abus ou de non-respect des engagements.



LA FORMATION ET LES STAGES

Le fait de créer de nouvelles filières de formations ne va certainement pas résoudre le problème du chômage de masse des jeunes. Cependant, certaines mesures pourraient en améliorer l'efficacité et permettre aux jeunes de suivre une formation dans de meilleures conditions.

Les Jeunes FGTD se positionnent toujours pour la création d'emplois en amont mais reconnaissent l'importance cruciale de la formation dans l'objectif d'émancipation sociale et professionnelle des travailleurs. Dans la mesure où des emplois sont créés et disponibles (responsabilité de l'État et des employeurs), la formation doit permettre à tout un chacun d'en trouver un qui lui corresponde. Elle doit donc être de qualité et accessible à toutes et tous, tout au long de la vie, afin de permettre à chacun de faire un choix professionnel ou de se reconverter.

18

Nos revendications :

- ➔ Que soient privilégiées les formations délivrées par des organismes publics. Il est inadmissible que des agences intérim bénéficient de subventions pour envoyer des jeunes dans des « pseudos » formations dans des entreprises tierces, tout en se faisant payer par les entreprises en question parce qu'en fait elles mettent à disposition de la main-d'œuvre.
- ➔ Un renforcement des articulations entre les opérateurs de formation afin de faciliter l'accessibilité et d'améliorer la visibilité de l'offre de formation.
- ➔ Améliorer et rendre attractive l'offre de formation dans les domaines énergétiques (au sens large).
- ➔ Que soit facilité l'accès aux dispenses de rechercher un emploi (simplification administrative, élargissement des critères d'autorisation) pendant le temps de la formation ;
- ➔ Que les pouvoirs publics soient beaucoup plus attentifs à

des modèles alternatifs d'accompagnement et en particulier au modèle de l'accompagnement collectif. En effet, les cellules de reconversion ont donné naissance, avec l'aide des Jeunes FGTB, au projet Coup de Boost. Ce projet, qui vise à accompagner les jeunes qui ne sont ni à l'emploi ni à la formation et qui met à profit à la fois l'expérience syndicale et l'expertise du FOREM, sur base volontaire, présente des résultats bien supérieurs au taux d'insertion à l'issue d'un accompagnement « classique ». En outre, les équipes mettent un accent particulier sur l'aspect qualitatif de l'emploi ou de la formation vers lequel le jeune est dirigé.

- ➔ Que soient affectés les moyens humains suffisants aux opérateurs de formation en alternance et stages en entreprises, en ce compris le FOREM, pour contrôler que la formation délivrée par l'employeur est existante, concrète et de qualité suffisante.
- ➔ Que soit instaurée une obligation d'engagement au terme de la formation (pour une durée au moins équivalente à la durée de la formation, sur le modèle du PFI).
- ➔ Faciliter la validation, par un organisme public agréé, des compétences acquises en entreprise. Ainsi, un jeune travailleur qui perd son emploi au sein d'une entreprise pourrait valoriser son expérience par l'entremise d'un « CV de formation » qui pourrait être délivré par un organisme reconnu.

Ex: Un jeune soudeur, qui a acquis d'autres compétences lors de son passage dans une entreprise, pourrait attester de cette expérience et prétendre à une échelle salariale plus élevée lors de son contrat suivant.

- ➔ Que les jeunes soient automatiquement informés de leurs droits à être défendus et accompagnés syndicalement au départ de leur formation en entreprise, par l'organisme de formation.



DROIT AUX ALLOCATIONS D'INSERTION ET CHÔMAGE

Le chômage des jeunes ayant explosé en 2008, les autorités européennes ont décidé de débloquer des moyens au travers de différents dispositifs, notamment la Garantie pour la Jeunesse et l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ), en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des NEET (*Not in Education, Employment or Training*), comprenant dans ce terme tous les jeunes exclus des dispositifs classiques de formation ou d'insertion. Malheureusement, les actions entreprises n'ont eu que peu d'effet vu le bain de sang social causé par toutes les réformes prises à l'encontre des allocataires d'insertion depuis 2012 (limitation des allocations d'insertion, durcissement des conditions d'accès...). La première mesure à prendre de toute urgence, c'est de revenir, au minimum, au système d'octroi des allocations d'insertion antérieur à 2012. Cela permettra de récupérer sous les radars toute une série de jeunes qui ne sont plus accompagnés suite à la perte ou au refus d'octroi de leurs allocations.

Les Jeunes FGTB continuent de se positionner contre le contrôle de la disponibilité active des demandeurs d'emploi tel qu'il est organisé aujourd'hui dans un contexte où le manque d'emplois de qualité est tel que dans certaines régions il y a un emploi pour environ 40 demandeurs d'emploi.

21

Nos revendications :

- ➔ Le retour à une assurance chômage telle qu'elle était appliquée avant 2004.
- ➔ La suppression du stage d'insertion qui n'a pas de raison d'être. Un jeune qui répond aux conditions d'études requises doit pouvoir ouvrir son droit aux allocations d'insertion rapidement et ce afin d'être en mesure matériellement de rechercher un emploi (coût des documents, copies de CV et lettres de motivation, des déplacements, des tenues...)

- Le retour à un accès aux allocations d'insertion sans contrôle de la disponibilité des jeunes, tant durant le stage d'insertion que durant la période de perception des allocations d'insertion. Les allocations d'insertion constituent une allocation forfaitaire permettant aux jeunes sans expérience de chercher un emploi stable! Retirer les allocations d'insertion, c'est retirer le seul tremplin financier dont disposent les jeunes pour s'émanciper!
- La suppression des mesures de limitation de l'accès aux allocations d'insertion pour les jeunes de moins de 21 ans sans diplôme et plus de 25 ans.
- Vu que l'on ne peut pas (plus) travailler comme jobiste après le mois de juin (pratique du SPF, bien que ce soit toléré jusqu'alors, notamment par l'ONSS), il serait opportun que le stage d'insertion débute le 1^{er} juillet et non le 1^{er} août. Le mois de juillet semble être un « no man's land ».
- La prise en compte de toutes les prestations de travail pour ouvrir le droit aux allocations de chômage, sans période de référence limitée.
- L'individualisation des droits et donc la suppression totale du statut de cohabitant. À chaque travailleur cotisant, un plein droit.
- La fin de la dégressivité accrue des allocations de chômage.
- La suppression de la limitation dans le temps des allocations d'insertion.
- La réorientation des budgets consacrés au contrôle vers la création d'emplois (particulièrement dans le non-marchand, dans des secteurs sociaux comme l'accueil de l'enfance ou l'accompagnement des personnes âgées).
- Toute forme de bénévolat doit être librement consentie et non contractualisée. Nous nous opposons à toute forme de travail gratuit exercé sous une quelconque contrainte.

Le service communautaire mis en place en 2016 dans les CPAS et le projet de l'étendre aux chômeurs démontre la volonté de conditionner encore davantage les droits fondamentaux.

- Les pouvoirs publics doivent être beaucoup plus attentifs à des modèles alternatifs d'accompagnement et en particulier au modèle de l'accompagnement collectif (cf. Projet Coup de Boost).
- Les employeurs doivent prendre leurs responsabilités : ils doivent investir dans la formation de leurs futurs travailleurs en ouvrant des places de stage rémunérées, de qualité et en rendant la formation en entreprise plus attrayante (en revalorisant la rétribution des apprenants par exemple), en garantissant le respect des droits sociaux (et notamment des barèmes), ils doivent revaloriser les conditions salariales et de travail des secteurs les plus pénibles, ils doivent s'engager à pérenniser l'emploi.

Nous exigeons des pouvoirs publics qu'ils fixent des règles plus contraignantes à l'égard des employeurs :

1. Les aides à l'embauche sont des financements publics insuffisamment conditionnés, à destination des entreprises privées. Ces ressources doivent être réaffectées dans des aides à la création d'emplois et de stages de qualité, respectueux de l'environnement et mis en lien avec :
 - l'insertion durable via un contrat de travail à durée indéterminée,
 - le niveau de rétribution par dividendes aux actionnaires,
 - une formation qui aboutit au minimum à un emploi de durée identique à la formation (sur le modèle du PFI),
 - le respect des libertés syndicales et l'exercice effectif de la concertation sociale,
 - le respect des obligations légales en matière, notamment, de formation et d'engagement de jeunes

travailleurs.

Ces obligations devront être contrôlées effectivement et efficacement par l'ONEM, le FOREM et les Contrôle des Lois Sociales.

Des sanctions effectives devront être imposées aux employeurs en cas d'abus (remboursement intégral des aides perçues et sanction financière).

2. L'instauration de sanctions dissuasives à l'égard des employeurs qui ont recours à des critères discriminants dans le cadre du recrutement de travailleurs (notamment liés à l'âge). Le FOREM exerce déjà, dans une certaine mesure, un contrôle des critères jugés discriminatoires sur les offres d'emploi publiées sur son site. Ceci reste insuffisant. On constate en effet que, souvent, l'emploi reste non pourvu à cause de critères excessivement contraignants imposés par les employeurs en terme, notamment, d'âge, d'expérience ou de mobilité. *A contrario*, l'engagement de jeunes travailleurs dans le cadre d'une première expérience de travail et indépendamment de leur niveau d'étude doit être encouragé. On constate en effet que l'obtention d'un diplôme est de moins en moins gage d'un emploi stable et de qualité. La précarité et notamment les contrats temporaires et à temps partiel se développent massivement, y compris chez les jeunes diplômés et surdiplômés.



5 L'EMPLOI

5.1. POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DE QUALITÉ

Il est évident que tant que le nombre d'emplois disponibles ne sera pas suffisant, nous ne pourrons lutter efficacement contre le chômage des jeunes, même avec la meilleure formation qui soit. Il faut donc créer des emplois de qualité et prendre des mesures fortes pour limiter le *turn-over* et la mise en concurrence des jeunes au sein des entreprises. La stabilisation de l'emploi et la valorisation du salaire et des conditions de travail seront essentielles pour relancer l'économie réelle et sortir les jeunes de la précarité.

Les Jeunes FGTB réaffirment que le meilleur emploi qui soit est un emploi sous contrat à durée indéterminée, dans le secteur recherché et/ou pour lequel le jeune a été formé, avec un salaire décent.

Nos revendications :

- ➔ La mise en place d'une réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire, sans augmentation des cadences et avec embauche compensatoire.
- ➔ La fin de tout type de contrat précaire. Le modèle de contrat de travail qui doit être la norme, c'est le CDI. Les CDD, Intérim... doivent rester des exceptions — comme lors de remplacements, par exemple.
- ➔ Le relèvement du salaire minimum interprofessionnel à 14 € bruts de l'heure.
- ➔ La fin de toute mise en concurrence des travailleurs entre eux, qu'ils soient nationaux ou étrangers, jeunes ou âgés, femmes ou hommes.
- ➔ La nationalisation de certains secteurs de l'activité économique qui sont d'utilité publique (énergie, banques, transports...).
- ➔ Les plans d'aide à l'embauche sont des financements

publics insuffisamment conditionnés, à destination des entreprises privées. Ces ressources doivent être réaffectées dans des aides à la création d'emploi de qualité, respectueux de l'environnement et mis en lien avec :

- ▶ l'insertion durable via un contrat de travail à durée indéterminée ;
- ▶ le niveau de rétribution par dividendes aux actionnaires ;
- ▶ une formation qui aboutit au minimum à un emploi de durée identique à la formation (PFI) ;
- ▶ le respect des libertés syndicales et l'exercice effectif de la concertation sociale ;
- ▶ le respect des obligations légales en matière, notamment, de formation.

Ces obligations devront être contrôlées effectivement et efficacement par l'ONEM et le FOREM et les Contrôle des Lois Sociales.

Des sanctions effectives devront être imposées aux employeurs en cas d'abus (remboursement intégral des aides perçues et sanction financière).

- L'instauration d'une tension salariale maximale entre travailleurs de chaque entreprise afin de réduire les écarts salariaux entre ceux-ci. Les plus hauts salaires ne peuvent être plus de 10 fois supérieurs au revenu minimum présent dans l'entreprise. Ceci implique que chaque fois que des augmentations salariales seront négociées pour les hauts salaires, les plus bas devront suivre.
- La facilitation des droits syndicaux dans les petites, très petites et moyennes entreprises, par la mise en place d'une protection des délégués équivalente à celle prévue dans les entreprises qui bénéficient d'élections sociales.
- Des élections sociales doivent pouvoir s'organiser partout.

- L'ouverture de droits sociaux pour tout travail presté, qu'il s'agisse de jobs d'étudiants ou d'apprentis en stage.
- La vérification de l'absence de discriminations salariales à l'égard des travailleurs et notamment des jeunes et des femmes.
- Lors des départs à la pension de travailleurs en CDI, si ceux-ci sont remplacés : Le remplaçant ne pourra en aucun cas travailler dans des conditions moins favorables que celles qui étaient celles de son prédécesseur. Il doit pouvoir jouir du même type de contrat ou d'un contrat plus favorable et il doit bénéficier de la même rémunération — hors ancienneté — et des mêmes conditions de travail — pas question d'augmenter les horaires, la flexibilité ou les cadences.
- L'apport d'un soutien aux entreprises coopératives ou d'économie sociale qui offrent aux travailleurs la possibilité de se réapproprier collectivement l'outil de production en cas de fermeture de l'entreprise.
- La création d'emplois dans le secteur de l'action sociale et en particulier dans l'encadrement et l'accueil des enfants pendant leur préscolarité et leur scolarité.³

En effet, d'une part l'accueil de l'enfance contribue aux objectifs des politiques de l'emploi (en fournissant des emplois aux travailleurs du secteur et en permettant aux parents de se former, chercher un emploi et/ou continuer à travailler), et d'autre part aux objectifs de politique d'égalité hommes/femmes et doit donc faire partie des plans régionaux de développement.

Cependant, nous constatons que certains métiers essentiels de l'action sociale et de l'enseignement, comme certains métiers

3] « La Commission appelle les États Membres à moderniser et à améliorer leurs systèmes d'enseignement en comblant les lacunes observées pour les compétences de base, en intensifiant les efforts de lutte contre l'abandon scolaire, [...] »

techniques connaissent une pénurie ou en tout cas semblent peu attrayants pour les jeunes.

Pour remédier à ce problème, les Jeunes FGTB se positionnent en faveur de :

- La revalorisation des conditions de travail dans les secteurs et métiers en pénurie. C'est-à-dire promouvoir le travail à temps plein, lutter contre le découpage des horaires de travail, assurer la formation des travailleurs (aussi durant la carrière), assurer la stabilité de leur emploi...
- La revalorisation des métiers de l'enseignement et des filières qui y mènent.

5.2. LE TRAVAIL ÉTUDIANT

Précarité et salariat étudiant en hausse, concurrence accrue avec les autres travailleurs

Un nombre croissant d'étudiants doivent travailler pour subvenir à leurs besoins durant les études, voire pour payer leurs études. En effet, ils subissent l'augmentation du coût de la vie (hausse des loyers, matériel informatique et internet, prix des trains, etc.), la faiblesse et la rareté des aides accordées aux étudiants, mais aussi l'appauvrissement des familles. Certains prétendent que le job d'étudiant est important pour se procurer de l'expérience. Pourtant, la grande majorité des jobistes travaillent dans des secteurs sans aucun lien avec leurs études. En réalité, ces jobs donnent surtout un avant-goût de la précarité et une expérience de la soumission à la hiérarchie; de plus, ils provoquent une mise en concurrence avec les autres travailleurs de l'entreprise, dans des secteurs déjà particulièrement frappés par la précarité des emplois. Ainsi, l'ONSS déclarait en août 2017 que le nombre de jobistes employés toute l'année avait augmenté de 70 % en cinq ans. Il y avait 502 297 jobistes en 2016, soit 5 % de plus qu'en 2015 et 13,7 % de plus qu'en 2012. Les étudiants travaillent aussi plus longtemps (23,4 jours contre 21,3 jours en 2012) et pour un plus grand

nombre d'employeurs (1,43 contre 1,33). Les étudiants qui se limitent à bosser l'été ne représentent plus que 26,8 % des jobistes contre 37,1 il y a cinq ans. La croissance provient donc de ceux qui travaillent toute l'année, soit 18,3 % de tous les jobistes en 2016 contre 12,5 % en 2012. Le travail étudiant est encore plus une réalité pour celles et ceux qui sont allocataires du CPAS (près de 50 % des allocataires du CPAS ont moins de 25 ans). Ce dernier oblige les étudiants à « jobber » durant les mois d'été. Ainsi, les conséquences néfastes touchent plus duement les étudiants précaires, qui doivent travailler en été pour maintenir leur allocation le reste de l'année. Avec pour conséquence aggravante que les étudiants issus des familles à revenus modestes, qui ont donc logiquement recours au job d'étudiant, ont un taux d'échec de près de 70 %, contre 45 % chez les étudiants des milieux favorisés. Le job d'étudiant contribue donc à entretenir le caractère élitiste des études supérieures.

Les Jeunes FGTB considèrent que la première tâche d'un étudiant est d'étudier afin d'accéder à un diplôme ou une certification. La poursuite des études (et mettre en œuvre les moyens pour qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions)⁴ sera toujours la priorité pour les Jeunes FGTB. En outre, le job étudiant constituant un sous-statut, impliquant des droits réduits et une mise en concurrence entre les travailleurs, toutes nos actions viseront à le limiter au maximum.

Nos revendications :

- ➔ La suppression de la dégressivité salariale appliquée aux salaires des étudiants jobistes.
- ➔ L'attribution de critères obligatoires et contraignants permettant le recours par les employeurs aux étudiants jobistes. Ces critères seraient similaires à ceux prévus pour l'utilisation de travailleurs intérimaires. Ainsi, les em-

4] Voir revendications « enseignement ».

ployeurs ne pourraient avoir recours à des jobistes que dans le cadre du remplacement d'un travailleur absent, d'un surcroît temporaire de travail ou pour l'exécution d'un travail exceptionnel. Ces critères doivent faire l'objet d'un contrôle des délégations syndicales présentes au sein de l'entreprise mais également de l'inspection.

- De ne plus étendre la portée du contrat d'étudiant (le nombre de jours de travail sous cotisations réduites), voire revenir à la situation initiale qui encadrait davantage la possibilité de travailler comme jobiste : uniquement pendant les vacances scolaires, les week-ends et jours fériés.
- Que le travail des étudiants puisse permettre l'ouverture de tous les droits à la Sécurité sociale, ce qui implique le paiement de cotisations sociales pleines.

5.3. ÉTUDIANTS INDÉPENDANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un nouveau statut spécifique a été mis en place pour permettre aux étudiants de pratiquer, en plus de leurs études, une activité professionnelle à titre indépendant. Nous devons dénoncer ce statut de la même façon que nous dénonçons les effets pervers du job d'étudiant salarié (pas de droits à la Sécurité sociale...), avec la particularité supplémentaire qu'il relève de notre devoir d'éducation permanente d'informer les jeunes des risques qu'ils encourent à choisir ce statut. En effet, dans les deux cas, les étudiants représentent une main-d'œuvre bon marché, flexible et docile, plutôt avantageuse pour certains employeurs. Le statut d'étudiant indépendant renforce encore davantage les possibilités d'abus, puisqu'il permet aux employeurs de réduire encore les coûts salariaux et surtout toutes les responsabilités liées à la relation contractuelle (maladie, accident du travail...). Dans certains cas, ce statut pourrait également dissimuler du travail au noir, les formalités administratives étant tellement importantes qu'elles ne sont généralement pas mises en œuvre pour seulement quelques jours de travail.

L'exemple le plus répandu et le plus frappant de l'aberration du recours au statut d'étudiant indépendant est celui des étudiants travaillant dans l'économie de plateforme. Aujourd'hui, l'économie digitale et les nouvelles « plateformes » promettent aux jeunes d'obtenir rapidement un job, sans pour autant avoir besoin de qualifications particulières et ceci, pratiquement sans contrainte administrative. Aussi, la flexibilité, l'indépendance et l'autonomie dans le travail avec à la clé des revenus importants sont souvent vantées par les plateformes digitales. Ces arguments trouvent un écho particulier chez les jeunes et les étudiants qui y voient un moyen de gagner facilement de l'argent en combinant travail et horaire de cours. Pourtant, la réalité est toute autre, loin d'apporter un réel plus en termes d'expérience valorisable, ces jobs ne garantissent aucune couverture sociale prise en charge par l'employeur. L'ensemble des responsabilités pèse sur le dos de l'étudiant, chargé de payer ses propres cotisations sociales à titre indépendant, sans garantie de prestations et de rétribution suffisante pour ce faire, sans prise en charge par l'employeur du matériel, des vêtements de travail, ou de l'assurance en cas d'accident, de maladie...

5.4. EMPLOI 2.0

→ La flexibilité des travailleurs, pas du travail

La flexibilité, l'indépendance et l'autonomie dans le travail avec à la clé des revenus importants sont souvent vantées par les plateformes digitales. Ces arguments trouvent un écho particulier chez les jeunes et les étudiants qui y voient un moyen de gagner facilement de l'argent en combinant travail et horaire de cours. **Pourtant, dans la réalité la flexibilité c'est surtout celle des travailleurs et pas du tout celle du travail.** Les livreurs sont embauchés au Shift (+/- 3 heures), il n'y a donc aucune garantie d'avoir un travail stable et suffisamment d'heures de travail que pour subvenir à ses besoins.

→ Conditions de travail

Un métier à risque

On ne s'en rend pas toujours compte mais effectuer des livraisons à vélo est un métier dangereux. Circuler dans des grandes villes à vélo peut vite conduire à un accident, sans parler de la pollution urbaine à laquelle sont confrontés les livreurs. La question de la couverture assurantielle pour les coursiers indépendants est donc primordiale pour leur sécurité.

À l'heure actuelle, être coursier n'est pas reconnu comme un métier à risque. Pourtant cette disposition existe dans d'autres métiers avec à la clé un salaire adapté à ce risque. C'est une revendication que nous portons, la requalification comme métier à risque et la revalorisation salariale qui en découle.

Matériel de sécurité

En règle générale, les plateformes ne fournissent aucun matériel de sécurité. Le casque est aux frais du travailleur qui bien souvent n'en porte même pas pour des raisons pratiques (il faut l'enlever chaque fois que le coursier rentre dans un restaurant!). Les coursiers peuvent recevoir des lampes de manière occasionnelle, la plupart du temps il faut donc également les acheter soi-même. Il existe donc très peu de protection. Il y a bien un petit test pour vérifier que le coursier connaît le Code de la route mais ça s'arrête là!

Les pauses

Quand les commandes sont régulières, les coursiers font en moyenne 2 à 3 livraisons par heure. Celles-ci s'enchaînent sans pause. Certains livreurs parviennent parfois à faire plusieurs shifts d'affilée. Il existe des exemples de coursiers travaillant 10 heures et pendant une journée bien chargée, ils n'ont alors pas de pause.

Frais et outils de travail

Quand tu travailles comme coursier, généralement tu utilises ton propre matériel (smartphone, vélo, casque, lumières, etc.). Pour le reste du matériel (cube, veste, etc.), cela dépend d'une société à l'autre. Chez Deliveroo, tu reçois le matériel sans caution mais ce n'est pas le cas chez UberEats par exemple.

Pendant un shift, la batterie du smartphone se vide complètement et finit par s'user tout comme le smartphone. Il faudrait dès lors que l'employeur intervienne entièrement pour l'achat du téléphone. Certaines sociétés mettent à disposition une batterie externe, mais c'est loin d'être suffisant ! C'est le patron qui est censé payer ses machines, pas le travailleur !

Pour les frais de télécommunication (4G, appels), ils sont à la charge du travailleur indépendant. De même, pour les frais liés à l'entretien du vélo — qui peuvent être assez élevés quand on travaille beaucoup — il n'existe aucune participation de l'employeur. Quand tu remplaces une roue ou des freins, tu dois acheter les pièces toi-même. Le coût est donc entièrement à ta charge !

→ Représentation des travailleurs et droits syndicaux

Il n'existe en théorie aucune représentation syndicale des travailleurs coursiers puisqu'ils ne sont pas reconnus comme salariés. Un coursier qui serait trop revendicatif pourrait rapidement avoir des problèmes. Il existe des exemples de coursiers qui ont été déconnectés du jour au lendemain pour avoir mené des activités syndicales. Cela prouve donc que l'on peut être « licencié » (désactivé) unilatéralement, sans indemnité et parfois sans même en être tenu informé !

Avec le travail digital, c'est le retour au XIX^e siècle, lorsque les travailleurs n'avaient pas le droit de s'organiser pour défendre de meilleures conditions de travail. Pourtant, les

droits syndicaux sont inscrits dans différentes conventions de l'OIT et reconnus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et font partie des droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des droits de l'homme. Travailleurs et syndicats ont durement lutté pour obtenir des droits syndicaux tels que la liberté d'association, le droit à la négociation et à l'action collective ou encore le droit d'information, de consultation et de participation dans l'entreprise. Aujourd'hui, le fait de passer par des « pseudos entrepreneurs » ou par des contrats Smart et des étudiants permet à ces sociétés de saper complètement les protections syndicales individuelles des travailleurs qu'ils utilisent !

Par ailleurs, il n'existe aucune représentation collective des coursiers comme c'est pourtant le cas dans la majorité des entreprises en Belgique.

Lorsqu'il y a un problème, les coursiers sont invités à rencontrer individuellement le management parfois « autour d'un verre ». Les problèmes communs sont donc individualisés. Difficile dans ces conditions de se rendre compte que beaucoup de coursiers rencontrent en réalité les mêmes problèmes (qui sont en fait structurels). Ils sont également livrés aux décisions arbitraires et au clientélisme du management qui peut décider de faire une « fleur » à certains plutôt qu'à d'autres. Dans ces conditions, on voit toute la nécessité d'une voix collective pour les livreurs. Une voix qui défendrait l'intérêt de l'ensemble des coursiers, quel que soit leur statut ou la plateforme pour laquelle ils travaillent.

La résistance syndicale s'organise progressivement. Que ce soit dans des collectifs autonomes (comme le Collectif des Coursier-e-s) ou au sein de la FGTB. De nombreuses initiatives se développent pour défendre les droits des travailleurs indépendants.

Nos revendications

De notre point de vue, ces travailleurs sont de faux indépendants mais de vrais salariés qui ont droit à la protection prévue par la loi.

Nous défendons :

- L'introduction d'une « présomption de subordination » pour les travailleurs dits « autonomes » dans la loi du 27 juin 1969. Ainsi, les travailleurs « ubérisés » seraient assujettis à la Sécurité sociale et ouvriraient le droit aux prestations de Sécurité sociale.
- L'introduction d'une « présomption de statut de salarié » dans la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail pour les travailleurs dans l'économie de plateforme afin de renforcer les contours du droit du travail (Conventions Collectives de Travail, limitation du temps de travail, etc.).
- Obliger légalement les entreprises donneuses d'ordre (les plateformes) à endosser le statut d'employeur.
- En découle logiquement la prise en charge par l'employeur d'une couverture assurantielle pour les livreurs (assurance accident du travail, etc.)
- Limiter la possibilité de mise à disposition de travailleurs. Afin de lutter contre le développement des intermédiaires professionnels comme la SMart ou le secteur de l'intérim.
- Plus largement, nous revendiquons la requalification du statut de l'ensemble des travailleurs indépendants des plateformes en travailleurs salariés. Il n'est pas impossible d'apporter la preuve de l'existence d'un lien de subordination. De plus, il existe des antécédents juridiques, des jugements qui reconnaissent le statut de salarié à ces travailleurs de l'économie de plateforme.

Contre la création d'un statut de travailleur autonome !

Car à terme, le risque est de voir disparaître le statut de salarié au profit d'un statut plus précaire et moins encadré.

- ▶ Le statut de travailleur autonome c'est la généralisation de la précarité à l'ensemble des secteurs économiques.
- ▶ Travailleurs et patrons ne sont pas sur un pied d'égalité. Un travailleur ne négocie pas librement un contrat de travail, il se soumet aux conditions fixées par l'employeur.

Quelques revendications immédiates

- ▶ Revalorisation salariale et salaire horaire avec indexation automatique, indépendamment du statut.
- ▶ La reconnaissance comme métier à risque (et donc prime).
- ▶ Une garantie de volume de travail minimum et maximum par semaine.
- ▶ L'établissement d'un nombre maximal de shifts par heure et par journée ainsi qu'un nombre maximal de kilomètres à parcourir, fixé en concertation avec les représentants des travailleurs afin de limiter le risque d'accident, les abus, de limiter la cadence, de mieux répartir le travail et de limiter l'usure des véhicules.
- ▶ Une participation réaliste aux frais de téléphone.
- ▶ Prise en charge des frais d'entretien et d'équipement. Le vélo doit être fourni par la société et contrôlé à ses frais, de même que le smartphone.
- ▶ Une couverture assurantielle, accident de travail, soins de santé, maladie et invalidité.
- ▶ La reconnaissance et la garantie des droits syndicaux.



ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ

Le système capitaliste actuel, basé sur l'exploitation à outrance des ressources naturelles de notre planète, met en péril notre écosystème de manière irréversible. Il est essentiel dès aujourd'hui de mettre en place une politique globale visant à préserver l'environnement.

Nos réflexions nous amènent à penser que seul un changement radical de mode de vie et de consommation permettra d'atténuer l'impact de l'humanité sur l'écosystème. Ces changements passent par des mesures telles que la fin de la surproduction, l'adaptation de la consommation des ressources aux nécessités réelles, le fait de collectiviser les biens matériels tels que les machines agricoles et de production, biens ménagers ou de loisirs... la mise en place de systèmes courts et responsables pour la production des biens de consommation, aussi bien dans le domaine agricole qu'industriel. Il est également essentiel de permettre à toutes les populations d'avoir accès aux ressources vitales de la planète et de limiter au maximum les déperditions et le gaspillage liés aux activités humaines, notamment en ce qui concerne l'eau menacée par la salinisation des sources d'eau douce et des terres arables, la pollution des nappes phréatiques par l'agriculture moderne et la sur pollution des fleuves, mers et océans.

39

À l'heure actuelle, avec des catastrophes ayant un impact sur les biodiversités et les populations, telles que celle du Rio Doce, les continents de plastique ou la disparition future des îles du Pacifique, cela démontre que c'est dès maintenant qu'il faut penser à trouver des solutions et des moyens d'action immédiats.

Il est important de prendre conscience que nous vivons à crédit sur les ressources de la planète et qu'il est urgent, au vu des désastres passés et annoncés, de changer drastiquement de paradigme.

Nous ne nous satisferons donc guère d'un capitalisme « vert » ou de quelconque autre couleur.

Nos revendications

- L'énergie et l'environnement doivent être considérés et gérés comme des biens communs.
- La sortie du système capitaliste et du nucléaire.
- L'économie doit être collaborative (partage des biens, ressources et moyens) et planifiée (en fonction des ressources disponibles et des besoins réels). Nous prôtons, une fois de plus, la réduction collective du temps de travail, avec maintien des salaires et embauches compensatoires, mais également la décroissance des profits des actionnaires, de la spéculation et de l'utilisation des énergies fossiles.
- Les matières écologiques ne doivent pas être uniquement tributaires des mandats politiques, elles doivent pouvoir perdurer dans le temps, sous contrôle populaire, tel que le suggère l'éco-socialisme. Aussi, en matière d'écologie, comme pour toute autre matière sociale, la démocratie représentative doit être associée à la démocratie participative. Nous optons pour une commission de suivi indépendante des partis qui pourra, sur du long terme, contrôler que les politiques mises en œuvre ne sont pas nuisibles pour la planète. (Exemple suédois: le Parlement peut poursuivre le Gouvernement si celui-ci contrevient aux engagements de l'accord de Kyoto)
- Le fait de vivre dans un environnement sain devrait être un droit inaliénable de l'Humanité.
- Favoriser les économies d'énergie des entreprises et grandes surfaces (exemple: obligation d'éteindre les lumières la nuit, limiter l'utilisation de l'air climatisé ou du chauffage, en installant un rideau d'air chaud après des portes coulissantes qui ne cessent de s'ouvrir...)
- Favoriser la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Les marchés publics doivent prendre en compte des

normes sociales et environnementales (notamment l'emploi local...).

- ➔ Les pouvoirs publics doivent mener de réelles politiques d'investissement en matière de rénovation et d'isolation des logements, qu'ils soient publics ou privés.
- ➔ Mettre en place des mesures pour favoriser l'accessibilité des équipements pour les personnes les plus précaires (qui ont les installations les plus vétustes).
- ➔ Mettre en place des services publics de « dépannage » des personnes à bas revenus. Les personnes les plus précaires renoncent souvent aux réparations ou entretiens de plomberie, chauffage, ramonage... à cause du prix demandé par les professionnels. Pourtant de petites réparations peuvent parfois éviter de grosses pertes énergétiques (eau, gaz, mazout ou électricité). Des services de ce genre devraient être proposés à bas prix ou gratuitement en fonction des revenus des personnes (qu'elles soient locataires ou propriétaires).
- ➔ Promouvoir, partout où c'est possible, l'utilisation de la géothermie. Le principe est d'utiliser les sources naturelles d'eau chaude pour alimenter les bâtiments publics, les logements sociaux, les entreprises...
- ➔ Promouvoir la récupération des eaux chaudes usées des entreprises pour alimenter les bâtiments publics ou logements.
- ➔ De manière générale, réduire la facture d'énergie, par exemple en allant rechercher les bénéfices promis par le nucléaire.
- ➔ Libérer du temps et des moyens pour développer des emplois verts via la formation (transition juste).
- ➔ Refuser les taxes sur le photovoltaïque, ainsi que l'installation de compteurs intelligents.

- En matière de mobilité, les transports en commun doivent être développés et privilégiés.
- Davantage d'investissements publics dans les transports. Les zones rurales doivent être mieux desservies et le coût réduit pour les usagers.
- En matière d'emploi décent, la définition légale utilisée par le FOREM doit revenir à un emploi se trouvant dans un rayon de 25 km et n'excédant pas 3 heures de trajet par jour.
- Favoriser l'emploi local.
- Remboursement des trajets en transport en commun à 100 % dans le cadre de la CCT 19 octies (aujourd'hui les trajets en transport en commun ne peuvent être remboursés qu'à minimum concurrence de 75 %).
- Les travailleurs qui ont droit à une voiture de fonction devraient pouvoir facilement renoncer à cet avantage avec une contrepartie égale et favorable en termes de mobilité et d'environnement (voiture électrique, vélos électriques...).
- Favoriser les déplacements à vélo (électrique) ou à pieds (augmentation de la prime « vélo » qui est de 0,23 €).



LES PENSIONS

Bien des jeunes n'imaginent pas que leur réalité actuelle aura un impact sur leur future pension.

Qui, aujourd'hui, peut dire: « j'ai derrière moi une carrière complète de 45 ans »?

Demain, cela sera pire... pour trouver du travail, il faut un diplôme... pour avoir ce diplôme, il faut faire des études... obtenir le diplôme... et trouver un travail, ce qui se fait rarement dès la sortie de l'école.

Pour avoir droit à une pension légale complète (ce que l'on appelle le 1^{er} pilier de pension), il faudra 67 ans et avoir travaillé au minimum pendant 45 ans. Or, on ne sait pas encore si les crédit-temps, la maladie de longue durée, le chômage... seront pris en compte dans le calcul.

Pour la grande majorité de la population, une carrière professionnelle est composée de périodes d'activités salariées mais également de périodes d'inactivité involontaire.

Et à l'heure actuelle, le constat est encore noirci par quatre réalités:

- ➔ la difficulté pour les jeunes d'intégrer durablement le marché de l'emploi;
- ➔ l'intérim et les emplois précaires deviennent la norme;
- ➔ de nombreuses femmes et de plus en plus de jeunes n'ont d'autres choix que de travailler à temps partiel;
- ➔ de plus en plus de personnes vivent de manière dramatique la fermeture de leur entreprise et se retrouvent en chômage involontaire. Or, au nom du vieillissement démographique et de la soutenabilité des dépenses de pensions, la droite s'attaque aux pensions par répartition au travers des périodes assimilées.

Le constat général est que de plus en plus de personnes pensionnées vivent en dessous du seuil de pauvreté (le taux est encore plus important pour les femmes) et qu'il n'est pas acceptable de raboter encore un peu plus des pensions qui sont parmi les plus basses d'Europe.

Pour une pension décente, il faut renforcer les assimilations afin d'éviter des dégâts sociaux encore plus importants.

Enfin, le vieillissement de la population est un fait mais à mettre en perspective par rapport à l'espérance de vie en bonne santé: 61,9 ans seulement en Wallonie avec des différences socio-économiques flagrantes (64 ans en Belgique). C'est-à-dire que l'espérance de vie en bonne santé est inférieure à l'âge de la pension légale! Qu'en sera-t-il dans 40 ans?

À l'heure où la technologie fait en sorte que les richesses produites et les gains de productivité ne cessent d'augmenter, la possibilité de financer le système des pensions par répartition reste économiquement possible. D'autant que nos pensions sont parmi les plus basses d'Europe!

45

Les Jeunes FGTB réaffirment l'importance de créer des emplois^{5]}, notamment pour les jeunes, ce qui implique qu'il faille mieux partager le travail et les richesses, afin de permettre aux plus anciens de profiter de quelques années de repos bien méritées et aux jeunes de se constituer des droits (les cotisations sociales sont du salaire différé) mais également de financer les pensions par répartition (1^{er} pilier), système solidaire qui garantit à toutes et tous de terminer sa vie dignement.

Nos revendications:

→ Que le calcul de la pension tienne compte de l'évolution du

5] Voir chapitre 5 : L'emploi.

marché de l'emploi et de la précarisation de celui-ci (par exemple : assimiler les travailleurs 2.0 à des salariés...).

- ➔ La prise en compte des années d'étude, des stages et des périodes de formation et de reconversion. Pour nous, le rachat individuel des années d'études n'est pas une bonne solution. Il s'agit d'une mesure individuelle (non solidaire), coûteuse, inaccessible aux jeunes qui en ont le plus besoin, qui ne garantit pas un rendement suffisamment significatif financièrement, etc.
- ➔ Une meilleure prise en compte des périodes de travail à temps partiel subi.
- ➔ La prise en compte des prestations de travail sous contrat étudiant dès 15 ans.
- ➔ La prise en compte des prestations sous le régime de l'alternance dès 15 ans.

46

- ➔ La revalorisation des bas salaires.
- ➔ Le renforcement du 1^{er} pilier de pension (la pension légale par répartition), en y affectant les moyens aujourd'hui dédiés aux pensions privées (déductions fiscales...), risquées et anti-solidaires.
- ➔ Une pension à 1 500 € bruts par mois minimum. L'idéal étant qu'elle puisse être calculée sur base et en fonction de l'évolution du salaire minimum.
- ➔ La préservation, voire le renforcement des périodes assimilées pour la pension (au vu de la précarisation accrue des conditions de travail).
- ➔ L'abaissement de l'âge légal de la pension à 60 ans, afin d'être en dessous de l'espérance de vie en bonne santé et afin de permettre à davantage de jeunes d'accéder à un emploi.



LES MIGRATIONS

La situation internationale actuelle pousse des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à fuir leur pays et à tenter de refaire leur vie dans un pays sécurisant. Au niveau mondial, l'immigration représente environ le déplacement de 240 millions de personnes pour 7 milliards d'habitants. Seule une minorité de ces migrants rejoignent l'Europe.

Le drame des personnes qui meurent en Méditerranée tous les jours révèle l'injustice de la politique d'asile européenne. La situation des migrants (en particulier des sans-papiers) ne cesse de s'aggraver en Belgique comme partout en Europe. Militarisation des frontières, restriction des règles d'acquisition de la nationalité, traque policière, enfermement dans des centres fermés,... poussent toujours plus de migrants dans l'illégalité dont profitent les patrons pour surexploiter les sans-papiers.

Les Jeunes FGTB soutiennent activement les jeunes migrants dans leur volonté d'une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux. Nous savons bien que le racisme est un moyen de diviser les travailleurs selon leur origine.

Dans le contexte actuel de crise économique et de montée de l'extrême droite, la question migratoire fait l'objet d'une instrumentalisation politique. Nous serions confrontés à une crise migratoire majeure qui menacerait notre économie et notre société. Ce discours, porté historiquement par l'extrême droite, a percolé dans l'ensemble du champ politique et est aujourd'hui repris en chœur par l'ensemble des partis. Le migrant est érigé en bouc émissaire des problèmes contemporains alimentant un dispositif répressif qui finalement touche toute la population.

Les jeunes migrants subissent aujourd'hui une double discrimination raciste : exclusion économique et exclusion politique. Ainsi, les travailleurs étrangers ou d'origine étrangère venant de pays hors UE rencontrent de nombreuses difficultés pour trouver un emploi et se trouvent très souvent confinés dans des secteurs précaires, à faible salaire.

Par ailleurs, les gouvernements successifs ont opéré graduellement une restriction des critères de naturalisation. Sans statut légal, les migrants ne disposent d'aucun droit. Pourtant, ils doivent pouvoir accéder aux mêmes droits politiques et sociaux que les nationaux. Il est fondamental de lutter contre la concurrence entre travailleurs nationaux et étrangers qui les divise et opère une pression à la baisse sur leurs salaires. L'égalité des droits économiques et politiques entre les travailleurs est la seule solution pour éviter cette mise en concurrence. Seul un combat syndical solidaire et internationaliste pourra déboucher sur une égalité des droits pour tous.

Les Jeunes FGTB sont convaincus que la lutte contre les discriminations dont font l'objet les jeunes migrants passera par une conscience collective entre travailleurs. C'est cette conscience de classe qui fédérera les travailleurs entre eux et permettra de se lever contre les inégalités dont toute la classe ouvrière est aujourd'hui victime (travail au noir, logements insalubres, violation des droits des femmes migrantes...). C'est par des actions communes entre jeunes travailleurs belges, avec ou sans emploi, et jeunes migrants qu'une prise de conscience des attaques contre le travail salarié qui touche chacun/e pourra se réaliser. Internationalistes, nous voulons construire un sentiment d'alliance, une unification entre travailleurs d'où qu'ils soient.

49

En amont du monde du travail, les jeunes FGTB se positionnent depuis longtemps pour l'accès à un enseignement primaire et secondaire public de qualité, gratuit et universel. Certaines analyses démontrent que les jeunes migrants progressent de manière plus significative quand ils sont intégrés à des classes « conventionnelles ».

Nos revendications :

- ➔ Une politique de soutien accru aux écoles qui accueillent les jeunes migrants ainsi que la promotion d'une mixité sociale renforcée.

- Une opération de régularisation massive des sans-papiers sur base de critères objectifs.
 - Le démantèlement des centres fermés, clé de voûte d'un système qui criminalise les migrants, et nous nous opposons à la construction de nouveaux centres.
 - Le maintien des centres d'accueil.
 - La ratification par la Belgique « De la convention des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ». Le texte fait référence à tous les migrants qui « vont exercer, exercent et ont exercé » un travail pendant tout le processus de migration.
 - Le renforcement d'outils juridiques pour accompagner le droit des jeunes femmes migrantes dans la procédure d'accompagnement familial et une attention particulière à leur situation maternelle.
- 50**
- La mise en place d'une cellule FOREM, apte à valider correctement les compétences des migrants. Il ne s'agit pas de mettre ici en œuvre une énième politique de contrôle.
 - Que les employeurs qui font appel à des travailleurs migrants illégalement soient durement sanctionnés (Directive Sanctions) et que les travailleurs sans papiers employés de façon irrégulière bénéficient quant à eux d'un permis de séjour (dans le cadre de la protection).
 - Le renforcement de la représentativité des jeunes migrants dans les organes de concertation du dialogue social en Belgique afin de lutter contre les discriminations et le racisme. La promotion multilingue du dialogue social en Belgique.
 - La ratification par la Belgique de la convention de l'OIT (143) sur les travailleurs migrants. La Convention prévoit, entre autres, le principe d'égalité de traitement en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les droits syndicaux, les droits

culturels et les libertés individuelles et collectives.

- ➔ La mutualisation des efforts des opérateurs associatifs et syndicaux qui travaillent ensemble au respect des droits fondamentaux des jeunes migrants.
- ➔ La lutte contre les effets de la mondialisation capitaliste qui, pour générer plus de profit, organise l'exploitation des populations et de leurs ressources dans leur pays d'origine.
- ➔ La lutte contre les mécanismes économiques et politiques qui maintiennent les pays du Sud dans une position de subordination (dettes illégitimes, institutions internationales comme le FMI).



**LUTTER CONTRE
LE POPULISME,
L'EXTRÊME
DROITE ET LE
CAPITALISME**

9.1. COMBATTONS LES CAUSES PLUTÔT QUE LES SYMPTÔMES

Depuis la crise de 2008, l'Europe connaît une montée de l'extrême droite. À côté des groupuscules fascistes qui mènent des actions violentes contre les migrants, les travailleurs en lutte,... il existe aujourd'hui des droites populistes qui connaissent une notoriété grandissante et des succès électoraux de plus en plus importants.

Cependant, l'extrême droite ne se contente plus de jouer de son influence lors des élections. Les « valeurs » et les pratiques de l'extrême droite se banalisent et font de plus en plus d'adeptes : islamophobie, antisémitisme, homophobie, rafles et expulsions de Roms et de sans-papiers, meurtres politiques... Cette montée de l'extrême droite se place dans un contexte d'austérité généralisée, où des partis dits « démocratiques » pratiquent des politiques réactionnaires. Alors que tout indique que le racisme se développe, qu'il existe encore de profondes inégalités salariales entre les sexes, les politiques d'austérité viennent renforcer ces tendances. Les mesures de crises renforcent l'inégalité et la discrimination.

53

Ainsi, les exclusions du chômage toucheront avant tout les femmes. Les contrôles du FOREM se renforcent et touchent, notamment, les travailleurs sans emploi analphabètes. L'absence de crèches publiques suffisantes pousse les femmes à rester à la maison ou à travailler à temps partiel. L'allongement de l'âge de la retraite prolonge le maintien des jeunes dans la précarité hors du marché du travail et détériore la santé des travailleurs âgés. Ce sont les publics déjà précaires qui verront leur situation aggravée. Ces mesures cachent en réalité une incapacité politique à s'attaquer aux problèmes de la population européenne : les conséquences directes d'un système économique défaillant, le capitalisme, et les mesures d'austérité qui y sont liées.

Les Jeunes FGTB veulent combattre ces problèmes à la racine, c'est-à-dire les inégalités sociales dues au capitalisme. Nous nous opposons aux fausses solutions de la droite et de l'extrême droite, qui visent à détourner l'attention de la population des débats socio-économiques et cherchent à trouver des boucs émissaires aux problèmes sociaux. C'est en offrant un avenir égalitaire, grâce à une politique d'emploi pour tous notamment, que la population se détournera des discours fascisants. En outre, les services publics et la Sécurité sociale sont les meilleurs moyens de réduire les inégalités.

Nos revendications :

- La garantie d'une réelle démocratie sociale et politique.
- La non-application des traités favorisant le libre-échange (TTIP, CETA).
- La fin de toutes les attaques sur notre système de sécurité et de concertation sociale et le rétablissement d'un véritable état social.
- Le refinancement et le redéploiement des services publics (notamment par la renationalisation de secteurs libéralisés).
- La suppression des intérêts notionnels et l'application d'un véritable impôt sur les grandes entreprises qui font des bénéfices !
- Une vraie politique de lutte contre la fraude fiscale !
- La mise en place d'un vrai plan de relance à échelle européenne qui oblige les employeurs à prendre leurs responsabilités.
- La tolérance zéro par rapport tous les discours racistes, sexistes, homophobes et, de manière générale, discriminatoires. Il ne suffit pas d'avoir un cordon sanitaire contre l'extrême droite, mais il faut également refuser de véhiculer

leurs idées, quels que soient les partis qui les expriment.

- ➔ L'abolition des discriminations institutionnelles et l'amélioration du contrôle d'application des mesures :
 - ▶ par le développement de meilleurs outils pour faire appliquer les lois anti-discrimination, par le renforcement de l'inspection sociale et donc des services publics par exemple ;
 - ▶ par la fin de toutes les dérogations aux lois anti-discrimination ;
 - ▶ par l'interdiction de l'usage de tous les critères de nationalité.

9.2. NON À LA RÉPRESSION D'ÉTAT

L'État belge continue d'une part sa voie dans la répression des mouvements sociaux et d'autre part s'acharne tout particulièrement sur la jeunesse. Ainsi, depuis quelques années, nous avons vu la généralisation de l'usage des « sanctions administratives communales » (SAC) et un projet de loi « contre le radicalisme », l'instauration de visites domiciliaires qui criminalisent le mouvement de solidarité avec les migrants, des rafles de migrants, y compris dans des lieux jusqu'alors « sacrés » comme les ASBL (Globe Aroma...), la levée du secret professionnel des assistants sociaux, justifiée par la lutte antiterroriste...

L'état se sert du prétexte de la lutte contre le terrorisme pour imposer un contrôle généralisé de la population. Le projet de loi « contre le radicalisme » est une autre mesure pour casser les mouvements sociaux dans une période où les politiques, incapables de répondre à une population aux prises avec la crise économique, préfèrent se prémunir contre elle. Cette loi permet d'interdire et de réprimer n'importe quel groupe (défini de façon arbitraire) ayant une critique trop virulente de l'ordre établi.

Nous refusons de participer au renforcement de l'appareil répressif de l'état et soutiendrons toute association ou travailleur social qui en fera de même! **Les Jeunes FGTB s'opposent à cette évolution autoritaire.**

Nos revendications :

- ➔ Le retrait intégral du système d'amende administrative communale.
- ➔ La non-ratification de toute loi portant atteinte aux libertés fondamentales d'association et d'expression.
- ➔ La fin de toutes les mesures d'exception justifiées par le climat de peur qu'instaure la lutte antiterroriste (secret professionnel).
- ➔ Que les moyens de la répression soient réaffectés à des politiques préventives (accueil et encadrement extrascolaire, maisons et centres de jeunes, organisations de jeunesse et aide à la jeunesse, création d'emplois...).
- ➔ Le respect des droits syndicaux et démocratiques (droit de grève...).
- ➔ La liberté pour les associations de se maintenir en dehors des politiques de contrôles (des migrants, mais également des allocataires...).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. ENSEIGNEMENT	5
1.1. REVENDICATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	6
1.2 REVENDICATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	9
2. L'APPRENTISSAGE EN ALTERNANCE ET LE QUALIFIANT	12
3. LA FORMATION ET LES STAGES	17
4. DROIT AUX ALLOCATIONS D'INSERTION ET CHÔMAGE	20
5. L'EMPLOI	25
5.1. POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DE QUALITÉ	26
5.2. LE TRAVAIL ÉTUDIANT	29
5.3. ÉTUDIANTS INDÉPENDANTS	31
5.4. EMPLOI 2.0	32
- La flexibilité des travailleurs, pas du travail	33
- Conditions de travail	33
- Représentation des travailleurs et droits syndicaux	34
6. ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ	38
7. LES PENSIONS	43
8. LES MIGRATIONS	47
9. LUTTER CONTRE LE POPULISME, L'EXTRÊME DROITE ET LE CAPITALISME	52
9.1. COMBATTONS LES CAUSES PLUTÔT QUE LES SYMPTÔMES	53
9.2. NON À LA RÉPRESSION D'ÉTAT	55



Graphisme : ProJeuneS asbl

Éditrice responsable : Angela.SCIACCHITANO - rue Haute 42 - 1000 Bruxelles



MANIFESTE

2018-2021

RECUEIL DE REVENDICATIONS